

> Camille Lépinay

DES PROJETS EUROPÉENS POUR MON CPAS...

En février 2016, Brulocalis a publié la brochure « Des projets européens pour ma commune » avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale. Le 14 juin, Brulocalis a organisé une présentation adaptée de cette brochure aux CPAS, que nous prolongeons dans ce numéro par un tour d'horizon des opportunités de projets européens pour les CPAS.

ETAT DES LIEUX : DES FONDS AUX PROJETS EUROPÉENS

Les CPAS bruxellois bénéficient en fait déjà de fonds européens. En effet tous les CPAS bruxellois sont liés par convention avec Actiris pour bénéficier du programme pour la Région de Bruxelles-Capitale du Fonds Social Européen.

En outre, 8 CPAS bruxellois¹ ont bénéficié du Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD) en 2015 pour pouvoir fournir une aide alimentaire et/ou une assistance matérielle de base ainsi que des activités d'inclusion sociale à des bénéficiaires du revenu d'insertion. Ce fonds fonctionne sur la base de commandes annuelles.

Ces fonds contribuent ainsi au financement d'actions récurrentes des CPAS et permettent ainsi d'accroître leur offre de services.

Mais il s'agit plutôt de l'exception que de la règle, car la plupart des fonds européens cofinancent des projets ponctuels, dans une logique d'intervention répondant à un besoin spécifique, devant atteindre des résultats et pouvoir les mesurer avec des indicateurs. Le raisonnement

se pose plus en termes de projets que de subsides.

Certains CPAS ont déjà perçu des financements européens pour leurs **projets locaux**. Par exemple :

- Les CPAS de Molenbeek-Saint-Jean et de Saint-Josse-Ten-Noode ont bénéficié du programme fédéral du Fonds Social Européen en 2007-2013 (à Saint Josse notamment pour un projet d'inclusion de familles Roms).
- Le CPAS de Schaerbeek a été subsidié par le programme FEDER 2014-2020 pour la construction d'une crèche (voir à ce sujet la problématique des crèches à Bruxelles dans le TUB 2016-3, page 8) ;
- Les CPAS de Bruxelles-Ville et de Schaerbeek sont financés par le Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI en français, AMIF en anglais) pour organiser des cours de langues pour des réfugiés.

Ces projets locaux impliquent aussi souvent des partenariats avec d'autres acteurs, par exemple pour organiser un processus

- de formation avec un partenaire reconnu comme tel
- de suivi socio-professionnel assuré par le promoteur – CPAS.

On se trouve alors dans une configuration où chacun reste dans ses compétences / expertises au profit de l'usager.

Mais d'autres financements européens existent aussi pour des projets transnationaux qui présentent les caractéristiques suivantes :

- développement avec d'autres partenaires européens ;
- financement des investissements *immatériels* pour développer des innovations, partager des bonnes pratiques ou renforcer les capacités des autorités publiques ;
- inscription dans les priorités européennes ;

1. Auderghem, Berchem-Sainte-Agathe, Etterbeek, Ganshoren, Koekelberg, Saint-Gilles, Uccle et Woluwe-Saint-Pierre



CPAS de Schaerbeek – projet AMIF



© cpas de Schaerbeek

CPAS de Schaerbeek – projet AMIF

- innovation par rapport à d'autres pratiques européennes.

A notre connaissance, ces financements n'ont pas encore été expérimentés par les CPAS bruxellois mais pourraient aussi leur offrir des opportunités, notamment pour découvrir de nouvelles pratiques déjà testées ailleurs en Europe et se lancer dans des innovations sociales.

Le 14 juin dernier, 8 fonctionnaires issus de 5 CPAS bruxellois ont assisté à la présentation par Brulocalis de sa brochure « Des projets européens pour ma commune » et marqué ainsi un intérêt pour le sujet. Brulocalis a par ailleurs aussi développé des contacts ponctuels avec d'autres CPAS. Le premier projet sélectionné ayant bénéficié d'un accompagnement de Brulocalis était d'ailleurs le projet AMIF précité du CPAS de Schaerbeek ! Les opportunités sont donc réelles. Les grands CPAS sont certes avantagés pour rentrer un projet européen, mais les autres CPAS peuvent aussi se lancer dans des projets à leur échelle.

QUELS FINANCEMENTS POUR QUELS PROJETS ?

Le Fonds Social Européen

Le Fonds Social Européen (FSE) est le principal programme européen de soutien à l'emploi et à l'inclusion sociale via des projets locaux. Touchant à la mise à l'emploi et la formation, il est mis en œuvre via trois programmes suivant les matières concernées :

- Comme précédemment évoqué, le programme **FSE de la RBC** géré par Actiris pour la mise à l'emploi et l'inclusion sociale bénéficie aux CPAS via une **convention spécifique**. La Fédération des CPAS Bruxellois a négocié le cadre de partenariat de ces conventions pour les CPAS et est représentée au sein du comité d'accompagnement.
- Le programme **FSE Wallonie-Bruxelles** concerne Bruxelles pour les matières communautaires (éducation, formation et inclusion sociale). Si l'essentiel des fonds ont été alloués, des appels ponctuels pourraient éventuellement concerner les CPAS comme partenaires par exemple d'associations impliquées dans la formation et l'insertion socio-professionnelle (un appel était ainsi ouvert jusqu'au 9 septembre 2016).

Un projet-pilote est en cours de négociation avec le secteur de la Promotion Sociale, sur base d'un financement FSE COCOF, géré par

l'Agence FSE Wallonie-Bruxelles. Il vise la mise en place d'« atelier de pédagogie personnalisée » au sein des CPAS participants.

- De même, des organismes bruxellois sont éligibles au programme **FSE-Flandre** pour les matières communautaires. En 2016, des appels ont ainsi concerné les CPAS en matière de lutte contre la pauvreté, et d'insertion de jeunes apprentis ou encore de Roms.

Pour la période 2014-2020, la suppression de l'ancien programme fédéral FSE (2007-2013) a impacté les actions des CPAS. Ainsi, celui de Molenbeek-Saint-Jean a signalé à Brulocalis avoir dû mettre fin à de nombreux projets. Par ailleurs, à l'exception du financement « structurel » du FSE régional, les programmes n'ont pas vraiment été conçus pour intégrer les CPAS comme promoteurs. La Fédération des CPAS les suit cependant de près et Brulocalis effectue une veille des appels, mais il est parfois de déterminer quand les CPAS sont éligibles.

Et ce sans compter la complexité induite par notre répartition institutionnelle des matières, qui rend d'autant plus difficile la compréhension des appels. Par exemple, des appels à projets du FSE-Flandre n'ont concerné des organismes bruxellois que pour l'accompagnement de personnes vers la seule formation (matière communautaire) et non vers l'emploi (puisque c'est ici une matière régionale), ce qui implique une segmentation des actions menées par les CPAS. Dans un autre cas où la présence d'un CPAS était requise dans le partenariat - comme l'appel FSE-Flandre sur la lutte contre la pauvreté - une attestation précisant que les bénéficiaires finaux rentraient bien dans la catégorie vague de « ménages à faible intensité en travail » était exigée du CPAS, ce qui peut entrer en contradiction avec le cadre juridique de ce dernier. De plus, les organismes bruxellois ne sont généralement pas

ZOOM SUR LES FINANCEMENTS EUROPÉENS OBTENUS PAR LE CPAS DE SCHAERBEEK

Outre la convention avec Actiris pour le FSE régional, 3 projets européens sont en cours au CPAS de Schaerbeek :

- **« Les Ateliers Citoyens » financés par l'AMIF** (volet fédéral, 82 450 euro) : des ateliers collectifs pour offrir aux personnes arrivées en Belgique depuis moins de 5 ans des clefs de compréhension pour appréhender au mieux la société qui les accueille.
- **« Les Ateliers Premiers pas citoyens » financés par l'AMIF** (volet intégration francophone, 15 424 euro) : des ateliers collectifs d'informations et de débat, qui sont cette fois dispensés soit en langue arabe soit en langue turque.
- **Un projet de crèche financé par le FEDER-RBC** (1,3 million d'euro) : la crèche de 60 places sera située dans un bâtiment rénové chaussée de Haecht et ciblera, si pas exclusivement du moins majoritairement des enfants (0-3 ans) dont les parents sont accompagnés par le CPAS, principalement par le département d'insertion socioprofessionnelle.

éligibles au cofinancement de la Région flamande (ou sur certains appels à projets seulement), ce qui limite l'intérêt financier du mécanisme. Du côté du programme Wallonie-Bruxelles, un seul appel à projet a pu être identifié... et ne concernait pas non plus directement les CPAS. A noter qu'en Région de Bruxelles-Capitale et pour rester dans les logiques institutionnelles, il aurait fallu un FSE COCOM pour les matières bicommunautaires, dont relèvent en fait les CPAS.

FEDER-RBC

Autre fonds européen cogéré au niveau régional, le programme FEDER pour la Région de Bruxelles-Capitale peut concerner les CPAS, par exemple pour le financement de crèches (éventuellement en partenariat avec la commune) ou d'autres projets d'infrastructures pour l'inclusion sociale dans les quartiers de la Zone de Rénovation Urbaine (ZRU). Cependant, les fonds pour le programme 2014-2020 ont déjà été alloués et il faudra attendre le prochain programme post 2020. Si on ne peut à ce jour en prédire les priorités, il n'est pas moins conseillé de l'anticiper en préparant déjà des projets.

Fonds Asile, Migration, Intégration

L'architecture institutionnelle belge se retrouve également dans la répartition des financements du Fonds Asile, Migration et Intégration (FAMI en français, AMIF en anglais). Les CPAS sont surtout concernés par les mesures en matière d'intégration, d'asile et d'accueil qui sont mis en œuvre au niveau belge, lesquelles permettent de financer des projets locaux. Si le Fédéral gère le volet accueil et une partie résiduelle du volet intégration, le surplus de ce dernier est principalement du ressort des Régions et Communautés via les subsides en matière d'intégration. Côté intégration justement, des appels sont attendus en 2016 et l'appel à projet AMIF - Intégration (volet néerlandophone) sur l'implication des parents pour l'éducation des jeunes enfants est ouvert jusqu'au 15 octobre 2016. Côté accueil, il faudra par contre probablement attendre 2017 pour un appel ouvert à tous les CPAS.

Une partie de l'AMIF est gérée par la Commission européenne, pour financer des projets transnationaux. Un nouvel appel à projet est prévu pour le dernier trimestre 2016, qui devra inclure des mesures

concrètes pour les réfugiés et mentionner les autorités locales comme un partenaire possible parmi d'autres. Les priorités seront la promotion de la participation active des réfugiés dans la société (y compris via l'échange d'expérience et le renforcement des capacités) et des activités avant le départ et après l'arrivée pour soutenir l'intégration de demandeurs d'asile réinstallés à partir d'un pays tiers ou relocalisés à l'intérieur de l'Union européenne. Il exigera cependant une solide logique de projet.

PROJET AMIF – CPAS DE LA VILLE DE BRUXELLES

Le pôle « Formations collectives » du Département Formation du CPAS de la Ville de Bruxelles dispense des modules d'alphabétisation et de citoyenneté à des ressortissants de pays tiers et ce pour constituer un tremplin vers l'insertion socioprofessionnelle. Les thématiques des modules relèvent de l'intégration sociale, de la citoyenneté et de l'insertion socioprofessionnelle. Une excursion a ainsi été organisée sur le thème de la « découverte du patrimoine architectural à Leuven ».

EaSI

Le programme pour l'Emploi et l'Innovation Sociale (EaSI) est directement géré par la Commission européenne et finance plutôt de grands projets d'études ou d'échanges d'expériences européens. Mais depuis 2012 un appel annuel porte sur l'innovation sociale et permet de financer des projets nationaux. Celui prévu pour 2016 sera consacré à l'intégration par le travail des personnes les plus éloignées du marché du travail (chômeurs de longue durée et réfugiés) mais il n'a pas encore été publié. Le dossier de candidature reste exigeant et ce programme s'adresse plutôt à de grands CPAS, intégrés si possible dans un partenariat belge conséquent.

Erasmus +

Certaines actions du programme Erasmus + peuvent également concerner les CPAS et sont ici assez accessibles. Rappelons que ce programme de l'Union européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport pour la période 2014-2020 ne concerne pas que les jeunes et s'adresse aussi aux adultes. Dès lors, les CPAS pourraient :

- envoyer en formations ou stage à l'étranger ses travailleurs sociaux ou ses animateurs de jeunesse (actions de mobilité KA1 pour la formation des adultes et la jeunesse) ;
- encourager des jeunes à développer des projets d'échanges avec d'autres jeunes européens (échanges simples de jeunes ou initiative de jeunes transnationale) ou à faire un stage à l'étranger ;
- participer à des projets transnationaux pour échanger des bonnes pratiques en matière d'éducation des adultes ou de jeunesse.

La définition de « formation des adultes » dans Erasmus + est en effet large et peut inclure les travailleurs sociaux en contact direct avec des adultes. Si les projets transnationaux sont plus exigeants, les actions de mobilité (formation, stage à l'étranger, échanges de jeunes) n'exigent par contre que de trouver un seul partenaire européen et permettent donc de se lancer en douceur dans une dynamique européenne.

Les avantages de ce programme résident dans des dossiers relativement légers, des deadlines récurrentes tous les ans, des financements forfaitaires et surtout une proximité avec les organismes distribuant les subventions Erasmus +. En effet, une large partie du programme (dont les actions précitées) est gérée de façon décentralisée par les Etats membres, en Belgique au niveau des Communautés. Les interlocuteurs des CPAS pour les actions de type « formation des adultes » sont l'Agence AEF côté francophone et EPOS côté néerlandophone. Les interlocuteurs en matière de jeunesse sont le Bureau International pour la Jeunesse (BIJ) et le JINT. Il est fortement conseillé de les consulter avant le dépôt d'un dossier pour recevoir leurs conseils. Le BIJ et le JINT sont les premiers points de contact vers qui renvoyer les jeunes intéressés.

POUR ALLER PLUS LOIN

D'autres programmes européens ouvrent les CPAS à des projets sortant de l'ordinaire.

- Interreg Europe du Nord-Ouest peut financer des projets d'innovations sociales dans une optique très anglo-saxonne impliquant notamment la société civile. Malgré l'exigence d'innovation, il reste relativement accessible car l'accent est porté sur l'opérationnel et la procédure de sélection est simplifiée et régulière.
- URBACT III permet l'échange d'expériences entre villes européennes, y compris en matière d'inclusion sociale. Si les CPAS n'y sont pas toujours directement éligibles, ils peuvent cependant s'adosser à un réseau dont la commune serait, elle, partenaire via le « groupe d'action locale ».
- « Droits, Egalité et Citoyenneté » soutient des projets transnationaux ambitieux mêlant échanges de bonnes pratiques, formations, et activités de recherche et de sensibilisation. Le programme de travail 2016 et les appels à projets lancés d'ici la fin de l'année ont déjà été publiés pour faciliter la préparation des dossiers de candidature. Les CPAS pourraient être impliqués dans des partenariats plus larges pour renforcer les capacités de leurs travailleurs sociaux en matière de lutte contre les intolérances, de non-discrimination et d'intégration des Roms ou encore de soutien aux victimes de violences fondées sur le genre.
- De façon plus ponctuelle, l'intégration des migrants et réfugiés sera l'une des priorités de l'appel 2016 FEDER - Actions innovatrices urbaines (AIU) qui s'ouvrira en novembre 2016, avec une deadline début 2017. Si la gestion du FEDER est habituellement confiée aux Régions, cet appel ci sera spécifiquement géré au niveau européen. Les projets peuvent certes concerner uniquement le niveau local et porter sur de l'infrastructure, mais à la seule condition de se montrer particulièrement innovant par rapport à d'autres villes européennes (ce critère est prépondérant). Et la concurrence sera forte vu les conditions financières intéressantes. En outre, cet appel s'inscrivant dans le cadre du FEDER (Fonds Européen pour le Développement Régional), ces AIU devront reposer sur une dynamique plus territoriale et urbaine que les projets FSE classiques.

QUELQUES CONSEILS POUR FINIR

En conclusion, si les programmes européens sont souvent exigeants et posent des défis administratifs, ils peuvent aussi ouvrir les CPAS à de nouvelles pratiques. Nous conseillons de démarrer progressivement pour capitaliser de l'expérience : d'abord par des financements de projets locaux, puis bilatéraux de type Erasmus +, de passer ensuite partenaire d'un projet transnational avant d'enfin coordonner le sien.

Se montrer réactif aux sollicitations est aussi essentiel. Le site de Brulocalis fournit aux CPAS des informations dès que possible sur les appels à projets ouverts ou imminents.

N'hésitez pas à consulter notre conseillère en charge des projets européens pour une orientation vers le programme ou l'interlocuteur le plus approprié, pour obtenir des informations plus personnalisées sur un programme ou pour un retour global sur votre dossier.

Expliquer un CPAS à un partenaire étranger n'est pas toujours simple car dans de nombreux pays européens les services sociaux sont fournis directement par les communes ou par d'autres niveaux de pouvoir. Brulocalis travaille la question pour permettre aux CPAS de se présenter plus facilement.

Le dernier défi est probablement la maîtrise de l'anglais, langue de communication

pour la plupart des appels et projets transnationaux. Les CPAS présents le 14 juin avaient exprimé leur intérêt pour des informations sur des bonnes pratiques à l'étranger. Avant même de se lancer, consulter les conclusions de projets européens existants peut inspirer à se lancer dans de nouvelles aventures !

Plus d'information auprès

de Camille Lepinay,

camille.lepinay@brulocalis.brussels

et sur www.brulocalis.brussels

(alias de www.avcb.be)

où vous pourrez

- télécharger la brochure, en savoir plus sur la mission « projets européens »,
- consulter les fiches de la base de données subsides
- consulter notre document « Des projets européens pour mieux vivre ensemble dans nos villes » qui concerne entre autres l'intégration des réfugiés et migrants.



CPAS de Bruxelles-Ville – projet AMIF